

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Accusé de réception en préfecture
078-200081370-20250611-D-2025-06-008-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

Délibération N° 2025.06.008

OBJET : AEP – Budget supplémentaire 2025

Les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines se sont réunis le mercredi onze juin deux mil vingt-cinq, à la Salle L'Etincelle à Ablis.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra BAGUENIER Arnaud BERNIER Didier BICENKO Katherine BOURGY Marc COPETTI Isabelle FLORES Jean-Louis GODEAU Hervé JANOTTIN Luc JEGAT Joëlle KRAEMER Gérard LE SCIELLOUR Claude LELARGE Alain MALARDEAU Jean-Pierre PRUVOST Pascal SAISY Hugues SIRET Jean-François TATIN Nathalie TROGER Jacques	X X	X X	X X
CA ETAMPOIS		-	-	-
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE	SARRAZIN Fabrice (Pouvoir de CORREIA José)	X	X	X
GARANCIERE-EN-BEAUCE	MOUSSY Corinne	X		X
	TOTAUX	22 (+1 pouvoir)	21 (+1 pouvoir)	20 (+1 pouvoir)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint

Absents excusés : Monsieur Daniel COQUELLE, Monsieur José CORREIA qui donne pouvoir à Monsieur Fabrice SARRAZIN, Monsieur Christian GATINEAU, Monsieur Xavier HENRY, Monsieur Antoine LOPEZ, Monsieur Jérôme PORTHAULT.

Joëlle JEGAT est élue secrétaire de séance.

Date de convocation	05/06/2025
Nombre de délégués en exercice	40
Nombre de délégués prenant part au vote	21
Pour	22
Contre	-
Abstentions	-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU le budget primitif 2025 concernant le service eau potable ;

VU la délibération de ce jour approuvant le compte administratif et le compte de gestion 2024 du service eau potable ;

VU la délibération de ce jour décidant de l'affectation des résultats 2024 ;

VU le projet de budget supplémentaire 2025 du service eau potable ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget supplémentaire 2025 du service eau potable qui s'établit de la façon suivante :

- Section d'exploitation -

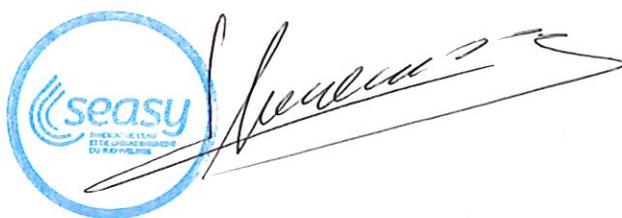
Chap.		Montants	Chap.		Montants
011	Charges à caractère général	1 359 000,00 €	002	Excédent de fonctionnement	3.450 799.07 €
012	Charges de personnel	30 000.00 €	013	Atténuations de charges	- €
014	Atténuations de Produits	- €	70	Ventes de Produits	- €
022	Dépenses Imprévues	11 799.07- €	74	Subventions	1 300,00 €
65	Autres charges de gestion courante	-€	77	Produits Exceptionnels	- €
67	Charges exceptionnelles	300 000,00 €			
68	Dotations et provisions	650 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	1 101 300,00 €			
	TOTAL	3 452 099.07€		TOTAL	3.452 099.07 €

- Section d'investissement -

Chap.		Montants	Chap.		Montants
020	Dépenses imprévues	39 286.85 €	001	Solde d'exécution reporté	818 029.24 €
041	Opérations Patrimoniales	- €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 101 300,00 €
13	Subvention d'équipement	1 300,00 €	040	Opération d'ordres de transfert entre sections	- €
20	Immobilisations incorporelles	49 255.25 €	1064	Plus-value cessions-Actif	8 166.67 €
21	Immobilisations corporelles	176 732.21 €	1068	Excédent capitalisé	300.000,00 €
23	Immobilisation en cours	2 248 996.60€	13	Subventions	978 075,00 €
27	Autres immobilisations financières)	690 000.00€			
	TOTAL	3 205 570.91 €		TOTAL	3 205 570.91 €

Fait à Ablis, le 17 juin 2025

Le Président : *Jean-Pierre MALARDEAU*



The logo consists of a blue circular emblem with the word "seasy" in a stylized font. Below it, in smaller text, are the words "SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT AGRICOLE DE SEINE-ET-MARNE". To the right of the logo is a large, handwritten signature in blue ink, which appears to be "Jean-Pierre Malardeau".